



# PROGRAMME DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE

CONSULTATION ARCHITECTURALE N° : 05/2015

Relatif à :

L'Étude et suivi des travaux de construction d'une bibliothèque régionale à Oujda, Préfecture d'Oujda  
Angad

## **1. Objet du programme**

---

Le présent programme concerne la consultation architecturale : **05/2015** portant sur : **L'étude et suivi des travaux de construction d'une Bibliothèque Régionale à Oujda, Préfecture d'Oujda Angad.**

Passée en application du paragraphe 1 de l'article 91 du règlement relatif aux marchés de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume

L'objectif de la présente consultation architecturale est de sélectionner la meilleure offre architecturale en adéquation avec le programme et le budget du projet en question et de confier à son auteur par la suite le suivi et le contrôle de son exécution.

## **2. Contexte général**

---

Après le maître d'ouvrage, l'architecte est l'intervenant clé qui assure la conception architecturale du projet pour répondre aux besoins du maître d'ouvrage sur le plan programme et fonctionnalité des différentes composantes du projet. Il veille sur le contrôle des réalisations et prend contact avec les autres partenaires de l'administration pour requérir des informations sur le projet.

L'architecte doit également veiller à inscrire le projet dans son environnement, tout en respectant les règles de l'urbanisme et l'architecture de la région ainsi que les normes techniques de l'administration à savoir :

- L'originalité, la pertinence, et l'intelligence créative de la partie architecturale.
- Le projet proposé doit également respecter la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'accessibilité et l'adaptabilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite.
- L'insertion du projet dans le terrain et le respect des dispositions urbanistiques.
- La protection de l'environnement.
- Le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ainsi que le respect des normes de construction.

En phase des études, il est chargé d'établir les documents suivants, tout en respectant le programme du maître d'ouvrage :

- L'Avant Projet Sommaire ;
- Le dossier d'autorisation de construire en collaboration avec le maître d'ouvrage ;
- Avant Projet Détaillé ;
- Le Projet d'Exécution ;
- Le Dossier de Consultation des Entreprises ;

En phase de travaux, il est maître d'œuvre de l'opération et chargé de :

- Piloter l'opération et coordonner les travaux entre les différents intervenants dans la construction ;
- Présenter à l'Administration un planning des travaux établi par l'Entreprise et approuvé par ses soins et par le B.E.T. ;
- Organiser les réunions de chantiers ;
- Informer l'administration par courrier et par envoi régulier des P.V. de réunion de chantier ;
- Veiller à la conformité des plans ;
- Examiner et approuver en commission les échantillons des matériaux présentés.
- Régler tous les problèmes de chantier en coordination avec les autres intervenants au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;
- Assurer le rôle d'interlocuteur de tous les intervenants avec l'administration en vue de l'informer ou de lui demander l'assistance pour régler un problème donné ;

- Assurer la prise d'attache en présence de l'administration, du B.E.T., et de l'entreprise et durant toutes les phases des travaux ;
- Vérifier et signer les décomptes mensuels, attachements et métrés correspondants. Une fois vérifiés, signés et approuvés par ses soins, l'Architecte envoie ces décomptes à l'administration pour mandatement (accompagnés de ses notes d'honoraires).
- Convoquer et assister aux réceptions provisoires et définitives des travaux.
- Etablir le rapport de fin des travaux.

### 3. Définition du programme physique

Le projet comporte ce qui suit:

| Désignation                             | Surface utile en m2<br>(approximative) | Observations |
|---|--|--------------|
|   | par unité                              |              |
| Salle de lecture pour adultes et Jeunes | 300                                    |              |
| Salle de lecture pour Enfants           | 200                                    |              |
| Salle MultiMedia                        | 200                                    |              |
| Ateliers                                | 150                                    |              |
| Salle de traitement                     | 100                                    |              |
| Salle polyvalente                       | 500                                    |              |
| Locaux administratifs                   | 100                                    |              |
| Jardin                                  | 150                                    |              |
| aménagements extérieurs                 | 3000                                   |              |
| Total Surface m <sup>2</sup>            | <b>4900</b>                            |              |

### 4. Budget prévisionnel du Projet

Le budget prévisionnel maximum du projet est estimé à 12.000.000 **DH (HT)**, Douze million de **Dirhams hors taxes**.

Le montant ci-dessus comprend le coût de l'ensemble des travaux relatifs au projet.

Lu et accepté par :  
(Manuscrite)

Le Maître d'ouvrage  
  
**Le Directeur Général**  
 Mohamed MBARKI